



NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE D' ACTIONS EDUCATIVES EN FAVEUR DES LYCEES

Dans le cadre de sa nouvelle politique éducative, votée le 2 février 2017, le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, devenu nouveau chef de file des politiques jeunesse sur son territoire, souhaite inscrire son soutien aux dynamiques d'actions éducatives et citoyennes en faveur des lycéennes et lycéens dans une démarche :

- **Transversale**, afin de répondre aux différentes logiques, qu'elles soient éducatives, d'accompagnement, de citoyenneté, de développement local ou d'insertion professionnelle.
- **Innovante**, par la participation et l'implication des jeunes dans leur parcours d'avenir.
- **Solidaire**, car ces politiques sont portées par un ou plusieurs niveaux de collectivités territoriales, les services de l'Etat et le tissu associatif.

Chaque année, l'Occitanie accueille 4 000 lycéennes et lycéens supplémentaires dans les établissements régionaux. Aujourd'hui, **226 000** sont scolarisés dans les **381 lycées publics et privés sous contrat** auxquels viendront s'ajouter 10 lycées neufs à l'horizon 2020-2022. Contribuer à ce que chacun d'entre eux devienne un citoyen responsable, éclairé, engagé et autonome est un défi à relever collectivement. En effet, 30 % de la population d'Occitanie / Pyrénées – Méditerranée est âgée de moins de 25 ans, soit 1,7 millions d'habitants. 13,2 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans et 21 % des 20-24 ans sont non-inscrits en établissement scolaire et n'ont aucun diplôme.

Permettre à chaque jeune de pouvoir élever son niveau de qualification et améliorer son insertion sociale devient un enjeu majeur. Cela implique d'accompagner et élargir son champ des possibles, faire progresser la perception qu'il a de lui-même, de la société dans laquelle il évolue et de son environnement scolaire et/ou personnel. Il faut lui offrir la possibilité de trouver, dans sa participation à un projet, au-delà du cadre de l'évaluation scolaire, une forme d'accomplissement individuel et collectif l'amenant à un sentiment de réussite personnelle souvent moteur de son implication et de ses motivations futures.

Dans ce contexte, les actions éducatives portées par les établissements et soutenues par le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée seront déployées au regard des compétences et des priorités qu'il a définies afin d'encourager et accompagner les projets trouvant leur complémentarité au champ strict des programmes.

Cette politique s'organise autour de 3 piliers :

- **La Réussite**
- **L'insertion professionnelle**
- **La citoyenneté**

Dans le souci d'initier une **démarche de gouvernance participative**, la Région portera une attention particulière au mode d'élaboration des projets et à la possibilité laissée aux élèves de participer à la conception, au développement et à l'évaluation de ces derniers.

CE QU'IL FAUT RETENIR



OÙ DEPOSER UN DOSSIER

- Académie de Montpellier
- Académie de Toulouse



PERIODES DE SAISIE ET VALIDATION

- Période de saisie équipes éducatives
- Période de validation par le chef d'établissement



INFORMATIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

- Le budget prévisionnel
- Les dépenses éligibles
- La transmission de la notification par les services régionaux et l'arrêté d'attribution de subvention spécifique ou convention
- La demande de paiement

DEPOSER UN DOSSIER

1) Lycées publics

Accès via **l'Extranet Lycées Région**

2) Lycées privés

Accès via www.laregion.fr/actions-educatives-en-faveur-des-lycees

- Identifiant et mot de passe spécifiques pour le chef d'établissement afin de valider les dossiers et envoi à la Région.
- Identifiant et mot de passe génériques suivants pour la saisie des dossiers par les équipes pédagogiques :

Identifiant : Pedagogie_RNE
Mot de passe : RNE (ex : 000000X)

ACADEMIE
DE
TOULOUSE

[Pour les lycées publics et privés](#)

<https://agile.cr-languedocroussillon.fr/>

Identifiant : 1 seul par lycée

Mot de passe : Pour chaque lycée, 3 niveaux

- Enseignant
- Intendant
- Proviseur

Ils sont identiques à la procédure de demande d'équipements ou de l'opération gratuité.

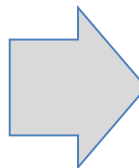
Se rapprocher des services administratifs du lycée en cas de besoin.

ACADEMIE
DE
MONTPELLIER

DATES DE SAISIE ET VALIDATION

**29 mai
au
7 juillet 2017**

Dépôt des demandes



10 au 21 juillet 2017

Validation par le chef d'établissement

**Important :
Sans validation, les dossiers ne seront pas
instruits par la Région.**

INFORMATIONS

FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

Le budget prévisionnel

- Présence obligatoire des devis justifiant de la demande
- Multi-partenariat
- 80 % maximum du montant éligible
- Participation des familles maximum 200 €
- Passage et validation en Conseil d'Administration

Qu'est ce qu'une dépense éligible ?

- Budget prévisionnel** présenté = **5 000 €** (toutes les dépenses sont additionnées)
- La Région sélectionne les dépenses éligibles selon les critères définis
- La Région calcule alors les **dépenses éligibles = 3 500 €**
- La Région calcule ensuite **80 %** de la **dépense éligible** (3 500 € X 80 %) = **2 800 €**
- La Région accompagnera le projet à hauteur **maximum de 2800 €**
- ATTENTION : Pour percevoir les 2 800 € le lycée devra justifier des 3 500 € de dépenses éligibles.**

Exemples de dépenses éligibles

- Heures des intervenants extérieurs
- Petit matériel nécessaire au fonctionnement de l'activité ne relevant pas du budget de fonctionnement du lycée
- Création de documents, vidéos... en vue de la restitution
- Transport/Hébergement/restauration **des lycéen.ne.s**

Exemples de dépenses non éligibles

- Les demandes d'équipements (ordinateurs, TV, audio-visuels...) (Exception « ateliers de fabrication numérique »)
- Financement de voyages scolaires et stages en entreprises
- Le seul financement d'un transport
- Les frais de transport, hébergement, restauration des enseignants accompagnateurs
- Le seul achat de places ou entrées sur des sites, musées...
- La rétribution des personnels statutaires

Notification Arrêté – Convention validité

- Notification accompagnée de l'arrêté ou de la convention + demande de paiement + budget prévisionnel
- ATTENTION : Le budget prévisionnel servira de base au futur paiement de l'opération spécifique subventionnée. La cohérence des dépenses et recettes ainsi que sont équilibre sont essentiels**

La demande de paiement

- Une avance représentant 30 % de la subvention puis solde
- Ou solde en fin d'opération
- ATTENTION :** Le début de réalisation du projet démarre à partir de la date de validation du projet par le chef d'Etablissement et non à la date du vote de l'Assemblée Régionale.
- Les justificatifs de paiement pourront donc être pris en compte à partir de cette même date de validation par le chef d'établissement

LES CRITÈRES



- Typologie d'établissement
- Partenariat diversifié
- Ancrage régional
- Le mode de concertation et la participation des lycéen.ne.s
- L'implication d'une équipe éducative et non 1 seul porteur
- Mixité des publics
- Innovation
- Evaluation
- Valorisation
- Budget

POINTS DE VIGILANCE



- Les projets **visant exclusivement** des élèves préparant un **Brevet de Technicien Supérieur** (BTS) ou en **Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles** (CPGE) ne sont pas éligibles.
- Chaque projet **inter-établissement (lycées)** devra identifier un établissement chef de file, interlocuteur principal de la Région ainsi que le porteur administratif et financier du projet.

LES CRITERES

Le public concerné

Si une sélection est nécessaire parmi les dossiers, à qualité égale, une priorité sera accordée aux projets présentés par les lycées professionnels, technologiques ou agricoles notamment s'ils sont classés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+), en zone sensible ou violente, ou s'ils sont géographiquement isolés ou éloignés de toute offre structurante en particulier culturelle.

Le partenariat

Tout projet proposé devra comporter impérativement **un ou plusieurs partenaires** hors établissement et permettre l'implication de tiers associés (structure avec un N° Siret), afin de créer les passerelles entre l'éducation formelle et non-formelle.

Cette démarche sera à mener en termes de contenu ainsi qu'en termes de modèle économique en **suscitant des partenariats financiers** auprès d'autres collectivités territoriales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles, départements) ou de leurs émanations (syndicats intercommunaux, pays, parcs naturels régionaux, etc.), les services de l'Etat, des acteurs locaux (entreprises, associations, sociétés de transport public, etc.) ou d'autres structures (fondations, etc.).

L'ancrage régional

Les **intervenants experts** sur la thématique retenue (universitaires, institutionnels, associations, responsables des publics des musées, des structures...) seront à mobiliser, que la rencontre s'effectue au sein du lycée ou sur le terrain. Ces derniers devront prioritairement être implantés en région Occitanie.

Le mode de concertation et la participation des élèves

Les élèves devront être au cœur du projet proposé afin de les rendre **acteurs** du processus et de ne pas les positionner comme simples consommateurs. Il est important d'offrir aux jeunes l'occasion de prendre des responsabilités en favorisant les prises d'initiatives et leur autonomie. **Le projet devra décrire les leviers utilisés pour responsabiliser le jeune en tant qu'acteur.** Une attention particulière sera portée à l'implication de la **Maison des lycéens, l'Alesa ou encore le Conseil de Vie Lycéen.**

L'encadrement

Quel que soit le contenu du projet, il devra être encadré par plusieurs membres de l'équipe éducative. Le Chef d'établissement demeurant responsable de l'équipe d'encadrement. Un projet ne pourra être mené à bien sans une implication importante, et donc une réelle disponibilité, des porteurs du projet. La participation des parents d'élèves sera la bienvenue lorsque possible.

La mixité des publics

La mixité des publics, notamment en termes de sexe, et la création de « passerelles » entre différents établissements (élèves de lycées professionnels travaillant avec des apprenti-e-s de CFA, des collégiens, des établissements d'enseignement supérieur, etc.) seront encouragées.

L'Innovation

Une attention particulière sera portée aux projets innovants qui proposeront des solutions prenant en compte différents outils et méthodes pédagogiques.

L'Evaluation

Les projets accompagnés par la Région et mis en œuvre dans les établissements devront prévoir une **évaluation simple mais systématique**. Les informations qui intéressent l'institution pour évaluer sa politique d'actions éducatives sont les suivantes :

- Typologie des publics bénéficiaires (sexe, âge, type de formation, niveau)
- Typologie de l'encadrement pédagogique (compétences, discipline, statut...)
- Perceptions des bénéficiaires et des encadrants sur la qualité et les effets de l'action
- Mode d'intégration de l'action dans la vie et le projet de l'établissement
- Difficultés de mise en œuvre de l'action
- Principaux enseignements et pistes d'amélioration

La valorisation

Tous les projets accompagnés financièrement par la Région, doivent pouvoir faire l'objet d'une valorisation régionale dans le cadre de manifestations organisées par la Région.

Au-delà, tout projet devra être **valorisé antérieurement et postérieurement** à l'action. Il devra être planifié dans le temps, prévoir un travail en amont afin de préparer les jeunes à la thématique et en aval afin de s'approprier les informations reçues. Le porteur de projet devra décrire ces temps de travail primordiaux ainsi que les outils utilisés.

Le budget

- L'obligation d'un équilibre budgétaire entre dépenses et recettes
- La participation des familles ne peut pas excéder 200 €
- La demande de subvention ne peut pas excéder 80 % du montant éligible du projet
- La demande de financement ne peut pas excéder 10 000 €

UN.E LYCÉEN.NE IMPLIQUÉ.E

PILIER 1 : REUSSITE

**RECHERCHE ET
DECOUVERTE
DES METIERS**

**TEST DE
PERSONNALITE**

**TUTORAT ET
SOUTIEN
SCOLAIRE**

**RENCONTRE
DE
PERSONNALITES**

**MAITRISE
DE LA LANGUE**

**GESTION DU
STRESS ET
ESTIME DE SOI**

**ECRITURE DE
SON PROJET**

**ASSOCIATION
DES FAMILLES**

Soutenir et accompagner le.la lycéen.ne dans la construction de son projet

L'UNESCO donne la définition suivante de **l'école inclusive** : «L'éducation inclusive est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité qui réponde aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichisse l'existence des apprenants. Axée en particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés, elle s'efforce de **développer pleinement le potentiel de chaque individu**. Le but ultime de l'éducation de qualité inclusive est d'en finir avec toute forme de discrimination et de favoriser la cohésion sociale».

La **lutte contre le décrochage scolaire** recouvre des enjeux humains, sociaux et économiques majeurs. Les jeunes en situation de décrochage sont confrontés à des difficultés accrues en termes d'insertion sociale et professionnelle. Dans ce contexte, **prévenir les sorties prématurées du système éducatif** et agir pour une orientation réussie figurent au rang des priorités fixées par la Région et les autorités académiques de Montpellier et de Toulouse.

Dans cette perspective, le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée propose d'accompagner les projets invitant le jeune à s'inscrire dans un cercle vertueux l'amenant vers la réussite scolaire et personnelle. En effet, s'orienter doit, par nature, être une opération profondément interactive. Elle suppose de situer le jeune dans une approche à la fois de recherche, d'introspection, mais aussi de rencontres afin d'enrichir ses représentations de perspectives professionnelles, jusque-là ignorées. Les propositions prévoiront plusieurs niveaux d'intervention donnant à voir un projet ambitieux, novateur et globalisé. Elles pourront prévoir :

- De donner accès à des « **outils** » de **remédiation** permettant d'apprendre à mieux se connaître et exprimer pleinement son potentiel, mieux maîtriser la langue écrite et orale, développer l'estime de soi, apprendre à gérer le stress et avoir confiance en soi, en ses capacités et compétences.
- D'inviter les jeunes à **voir les métiers** s'incarner sous leurs yeux afin qu'ils puissent, avec une représentation précise, en saisir l'objet, en comprendre le sens. C'est la découverte de ce qui « anime » un métier qui leur permettra d'envisager de s'y investir, de décider de s'y engager.
- D'**organiser des rencontres de personnalités** afin d'élargir le regard des jeunes sur les représentations et les perceptions de la société, du milieu scolaire, des amis, de la famille, en matière de « réussite » ou « d'échec »(monde économique, associatif, sportif valide ou handisport, professionnels de santé, intervenants en milieu carcéral, ONG...).
- De guider le jeune vers les **parcours d'excellence**, lui proposer une formule de tutorat et/ou de soutien scolaire.
- De proposer d'**associer et impliquer les familles** lors de la préparation, le déroulement et le bilan des actions.

Une exigence nécessaire : la diversité des axes de travail et l'évaluation

Les propositions envisageront plusieurs axes de travail concomitants sous la forme d'ateliers collectifs et/ou d'interventions plus ciblées de professionnels auprès notamment des jeunes ayant démontré un potentiel risque de décrochage scolaire. Elles prévoiront de positionner le jeune dans une démarche active et créative impliquant les familles.

UN.E LYCÉEN.NE INNOVANT.E

PILIER 2 : L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'ENTREPRENARIAT

**ATELIER
DE FABRICATION
NUMERIQUE**

**DEVELOPPER
SES RESEAUX**

**OUVERTURE
INTERNATIONALE**

Soutenir et accompagner le.la lycéen.ne vers sa future insertion professionnelle

I - L'entrepreneariat

La Région est **Chef de file en matière économique**. Cela signifie qu'elle coordonne une compétence qui nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales ou acteurs économiques. Ainsi, la Région a en charge l'élaboration d'un schéma régional en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises. Elle coordonne les actions économiques et l'animation des pôles de compétitivités et définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire.

Elle souhaite, par la sensibilisation à l'entrepreneariat et l'initiation à la création d'entreprise, inviter les jeunes à développer leurs talents, à s'inscrire dans une démarche de projet, à les encourager à prendre des initiatives, des responsabilités, à travailler en équipe, à mener à terme un projet et gérer l'échec lorsqu'il s'impose afin d'en retirer les enseignements et ainsi tendre vers la construction de futures réussites. L'initiation à l'entrepreneariat peut proposer une mise en relation entre les lycéen.ne.s et les acteurs des entreprises d'un territoire. Il peut permettre d'appréhender les compétences attendues par les entreprises aujourd'hui telles que l'engagement, l'agilité, la curiosité, la créativité, la solidarité, l'esprit d'initiative...

L'objectif de ce dispositif n'est pas d'inciter tous les lycéens à devenir entrepreneurs, mais plus précisément :

- D'encourager la recherche et le développement des compétences chez les jeunes
- D'initier les échanges avec les entrepreneurs et acteurs du territoire
- D'activer la création d'un réseau pour de futurs stages, emploi d'été...
- De stimuler l'émergence d'idées sur son territoire
- De valoriser et réinvestir les savoirs, savoirs faire et savoir être vus en classe
- D'échanger sur les enjeux des différents apprentissages
- D'inviter élèves et enseignants à se redécouvrir dans un autre contexte de travail
- D'aborder les notions d'égalité femme/homme, lutte contre les discriminations... dans le cadre de l'entreprise

II - Création d'un atelier de fabrication numérique

La Région souhaite expérimenter le développement des ateliers de fabrication numérique (FabLab, makerspace..) au sein des lycées. Il s'agit d'espaces plus ou moins ouverts dédiés à la conception, au prototypage, à la production, à la réparation et/ou la transformation d'objets physiques. Ces ateliers de fabrication apportent :

- Des espaces ouverts, partagés, collaboratifs, décloisonnés, accueillants, où se croisent des compétences, des communautés et des itinéraires très différents,
- Des possibilités pour passer plus rapidement du besoin à l'idée, de l'idée au prototype, du prototype à des réponses opérationnelles,
- Les moyens pour les jeunes d'oser, de reprendre confiance en eux,
- Les moyens de remettre en question les consensus, les habitudes, les certitudes et d'expérimenter...

L'objectif de la Région est d'accompagner, dans les lycées, le développement de ces ateliers dédiés à la conception, au prototypage, à la production, à la réparation et/ou la transformation d'objets physiques. **Dans un premier temps à disposition des lycéennes et lycéens**, les ateliers de fabrication ont vocation à devenir, **par la suite, accessibles aux professionnels et au grand public**, sensibilisé aux nouvelles technologies et à l'entrepreneuriat. L'idée est d'utiliser, à terme, le maillage des lycées pour que chaque habitant puisse utiliser un atelier de fabrication, près de chez lui, et réaliser ses projets innovants.

III - Ouverture internationale

L'employabilité des jeunes est l'un des enjeux prioritaires de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la dimension internationale des cursus apparaît de plus en plus comme un atout important.

Face à ce constat, la Région développe, au-delà de la politique d'actions éducatives, une stratégie incitative favorisant la mobilité individuelle des apprenants sur le territoire régional (étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle). Elle concerne environ 3 000 jeunes chaque année avec un impact sur l'insertion professionnelle favorable.

L'objectif de la Région est d'accompagner les projets à destination de groupes de lycéennes et lycéens, proposés par les établissements. Ces projets visent à leur permettre d'acquérir une expérience internationale **valorisable dans leur cursus** et **favorisant une future insertion professionnelle**.

Les projets présentés et liés aux zones géographiques de coopération définies par les services de la Région comme prioritaires, seront étudiés en premier ressort. Cependant, ces zones géographiques ne revêtent ni un caractère exclusif, ni un caractère suffisant.

L'accent sera mis dans l'élaboration et la définition du projet sur :

- L'ouverture internationale du lycée
- Une démarche de mise en réseau d'établissements
- La volonté de créer une synergie avec d'autres acteurs du territoire
- L'interdisciplinarité
- Le lien avec les compétences du Conseil Régional et ses domaines d'intervention rattachés

IV - Apprendre à développer ses réseaux

a) Le réseau humain

C'est l'ensemble des personnes que l'on rencontre au fur et à mesure de notre vie. Il est important de ne pas le négliger car, il peut vous offrir des opportunités. Le réseau repose sur une relation « gagnant-gagnant » entre vous et vos connaissances et/ou le réseau de vos connaissances.

b) Les différents réseaux humains

- **Le réseau personnel** : le cercle familial (parents, frères/soeurs, oncle,...), l'entourage proche (amis, famille de vos amis,...), les relations de proximité (commerçants du quartier,...)
- **Le réseau professionnel** : les personnes rencontrées lors de stages, emplois, bénévolat, salons, formations,...
- **Le réseau extra-professionnel** : les personnes rencontrées lors d'activités de loisirs.
- **Le réseau social en ligne** : les personnes rencontrées sur les sites généralistes (Facebook, Twitter,...)

Le numérique est désormais omniprésent dans notre société, le développement du très haut débit et du wifi, l'internet mobile et l'utilisation massive des objets connectés se généralisent, en particulier chez les jeunes. Ces derniers sont adeptes des technologies de l'information, de la communication, du web. Si le numérique ouvre sur de nouvelles perspectives, il pose également de nouveaux enjeux et interroge les modalités de son accompagnement à deux niveaux :

- **La sensibilisation aux bonnes pratiques des réseaux sociaux et d'Internet**
- **Le travail autour de la question des «compétences numériques» (e-skills) et des usages que les jeunes font des outils.**

Ainsi, la lutte contre le second niveau de fracture numérique appelée «fracture d'usages» devient un enjeu.

c) Les médias sociaux

Un « Livre blanc » paru en septembre 2016 sur la puissance des réseaux sociaux professionnels apporte le témoignage d'une soixantaine de professionnels issus de divers secteurs d'activités, tous, utilisateurs actifs des réseaux sociaux professionnels. Ils mettent en avant les deux principaux usages qu'ils en font : d'une part, un rôle d'information et de veille dans leur domaine d'activité et d'autre part, un formidable moyen d'élargir leur réseau. 87 % déclarent avoir fait la connaissance d'experts grâce aux réseaux sociaux. Les professionnels témoignent régulièrement d'échanges, d'interactivité avec des personnes qu'ils n'auraient jamais contactés autrement. Les réseaux sociaux peuvent, par exemple, permettre aux jeunes futurs stagiaires de converser avec des dirigeants. Le réseautage ou le networking est donc un moyen d'établir des relations professionnelles et d'accéder à des opportunités.

d) Pourquoi utiliser ces réseaux ?

- Être acteur de son parcours professionnel en ayant une visibilité
- Élargir, développer et/ou consolider son réseau de relations professionnelles (grâce à des échanges d'informations, d'expertises, d'opportunités,...)
- Effectuer une veille et approfondir ses connaissances concernant un milieu professionnel (les métiers, les pratiques..)
- Obtenir des informations concrètes sur des entreprises, des fonctions mais aussi, sur le marché caché de l'emploi (accéder à des besoins de recrutement non diffusés sur le marché)

La Région propose que ces apprentissages puissent être développés sous des formats diversifiés tels que :

- Ateliers participatifs
- Conférences, rencontres, débats
- « Chat », « Podcast », Tutoriels
- Approche ludo-éducative
- Construction collective d'un savoir partagé en ligne (écriture collaborative, brainstorming, mindmapping, création de schémas ou de vidéos)
-

UN.E LYCÉEN.NE CONNECTÉ.E

PILIER 3 : LA CITOYENNETÉ

Webmedias et
réseau sociaux

Jeux Sérieux
« Serious
game »

Code et
Programmation

Soutenir et accompagner le.la lycéen.ne dans son éducation à la citoyenneté

I – Webmedias et réseaux sociaux

Télévision, radio, Internet, réseaux sociaux, publicité, ... les médias font partie intégrante de la vie des jeunes. Ils leur permettent de prendre connaissance de la majorité des informations dont ils disposent sur divers événements et sujets. Or, les médias ne présentent pas une « fenêtre transparente sur le monde » mais un « canal » par lequel des représentations et des images du monde peuvent être communiquées indirectement. Les enjeux autour de l'information sont donc importants puisque c'est par cette dernière que les jeunes vont forger leurs représentations du monde. C'est également par celle-ci qu'est facilitée l'émergence de mobilisations sociales, politiques, environnementales... S'éduquer aux médias et trouver des sources pertinentes d'information revêtent ainsi toute leur importance.

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée propose d'accompagner les projets des établissements dont les objectifs seront inscrits sous deux angles complémentaires et indissociables :

- **Le jeune « consommateur d'informations »** avec qui l'on abordera les notions de nécessité de compréhension et d'existence de l'information alternative, libre, citoyenne. Le besoin de renforcer sa capacité d'analyse critique, l'obligation de trouver les sources pertinentes d'information afin d'éviter les pièges et les dangers de l'information numérique.
- **Le jeune « producteur d'information »** afin de lui permettre de créer et de participer à relayer la parole des acteurs de la société, des mouvements citoyens, des « sans voix », par le biais de la création d'outils tels que les web-radios, web-journaux, web-tv, les journaux lycéens et apprentis, les sites internet...

II - Le jeu sérieux ou « serious game »

Le jeu sérieux ou « serious game » est un logiciel qui combine une intention sérieuse, de type pédagogique, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo. Il peut améliorer l'acquisition de connaissances ou de compétences par les apprenants. Vecteur facilitant les échanges entre enseignant et élèves, il a un effet positif sur la motivation des jeunes. Il représente un espace d'expérimentation et de construction d'hypothèses et permet de prendre en compte les différences de rythmes d'apprentissage.

L'objectif de la Région est d'accompagner les projets des établissements développés autour de trois concepts :

- Créer un serious-game « sur mesure » pour lycéen.ne.s
- Faire créer, en collaboration avec les élèves, un serious-game
- Adapter un serious-game déjà existant

IV - Le codage et la programmation

L'informatique est, en premier lieu, une science et une technologie qui fournit des techniques et des instruments de traitement de l'information aux autres sciences comme à l'industrie et aux services. L'initiation au code informatique permet de développer chez les jeunes une nouvelle faculté d'analyse, de créativité et de logique. Il s'agit aussi d'un secteur d'activité économique d'une grande vitalité où des métiers naissent et se redéfinissent constamment.

L'objectif de la Région est d'accompagner les projets abordant différentes approches :

- Publication et partage sur le Web, Recherche d'informations et veille informationnelle, Gestion et protection des identités numériques, Construction et programmation robotiques, Gestion et exploitation de données géographiques ou de géolocalisation, Création artistique numérique

UN.E LYCÉEN.NE CULTIVÉ.E

PILIER 3 : LA CITOYENNETÉ

RESIDENCE D'ARTISTE

LANGUES ET CULTURES
OCCITANES
ET/OU
CATALANES

PROJET
SPECTACLE VIVANT
(hors ateliers de pratique
artistique)

I - Développement d'une résidence d'artiste

A - Les objectifs

Une résidence d'artiste en lycée offre un espace d'ouverture, de réflexion et d'expression auquel les jeunes sont associés individuellement et/ou collectivement. Elle nécessite une **exigence sur la qualité artistique** des intervenants professionnels de la culture et le **partenariat élargi** doit permettre d'imaginer des moments de rencontre, de découverte et d'échange. La Maison des Lycéens et le Conseil de Vie Lycéenne sont des interlocuteurs à privilégier sur l'ensemble du processus.

La résidence peut prendre la forme d'une résidence de recherche, d'écriture, de sensibilisation, de pratique artistique, de création, voire toutes ces actions.

Une résidence d'artiste permet de :

- Disposer, tant pour l'artiste que pour les jeunes, d'un temps d'exception vécu au quotidien, en et hors temps scolaires habituels, laissant une place possible aux relations directes avec l'artiste dans le cadre de son travail.
- Faciliter l'échange, l'interaction et la rencontre entre la communauté scolaire et la création artistique, le projet devant s'inscrire en cohérence avec celui de l'établissement.

Néanmoins, si toute expérience de résidence implique le développement d'une dimension d'accueil et la construction réciproque d'un lien, cela doit se faire dans l'acceptation et le respect du risque expérimental qui constitue l'enjeu de toute création artistique.

Ceci étant, il s'agit pour les enseignants de créer les conditions du réinvestissement pédagogique de la situation au bénéfice des jeunes, de leur développement et de leur apprentissage. **La résidence doit induire des effets sur l'ensemble de l'établissement.**

Au-delà des 2 ou 3 classes référentes du projet pour laquelle les élèves sont concernés par un travail plus approfondi en lien avec l'artiste et qui ne relèvera pas d'un enseignement artistique optionnel ou obligatoire. La résidence doit induire **des effets sur l'ensemble de l'établissement.**

De même, au-delà de l'établissement, le **rayonnement sur le territoire** doit être assuré par le relais que constitue éventuellement la structure culturelle associée et par des temps de visibilité proposés par l'artiste à l'ensemble de la communauté scolaire (c'est-à-dire incluant les parents d'élèves).

B - Les conditions de mise en œuvre

- Une convention régissant la résidence d'artiste est établie entre le lycée et la structure employant l'artiste ou l'artiste lui-même. Elle reprend l'objet de la résidence, les objectifs artistiques et pédagogiques, les modalités d'évaluation, les actions prévues, le calendrier, la durée, le rôle de chacun, les dispositions financières, la rémunération, les modalités de règlement, toute information que les signataires estimeront nécessaires au bon déroulement du projet.
- L'artiste doit disposer d'un espace de travail dédié.
- Le référent culture pour les lycées relevant de l'Education Nationale ou l'enseignant socio-culturel pour l'enseignement agricole est l'interlocuteur privilégié entre l'artiste et l'administration de l'établissement.
- La présence de l'artiste se situe entre 3 et 6 semaines au sein de l'établissement. Ce temps de présence peut être réparti sur 2 périodes maximum.
- La répartition du temps de présence de l'artiste au sein de l'établissement est la suivante : 1/3 consacré à la transmission en direction des publics (ateliers, workshops, présentations publiques, conférences...) et 2/3 consacré au temps de création de l'artiste. Cette répartition pourra faire l'objet d'une discussion entre l'artiste et le lycée, débouchant sur un aménagement de ces temps.

C - Prise en charge financière

- **L'hébergement et la restauration sont pris en charge par le lycée** sur les temps scolaires (hors week-end et vacances scolaires)
- **La Direction Régionale des Affaires Culturelles apporte 2 500 € versés directement à l'artiste ou à la structure culturelle porteuse du projet artistique.** La demande de financement sera effectuée auprès des services de la DRAC par la structure employant l'artiste ou l'artiste lui-même et correspondra aux honoraires de ce dernier.
- **Le Conseil Régional apporte 2 500 € versés au lycée sous forme de subvention spécifique.** Ces crédits pourront être consacrés :
 - A un complément de rémunération correspondant au temps de transmission (heures d'intervention dans le cadre des rencontres avec les élèves)
 - Aux frais de déplacements de l'artiste avec ou sans élèves mais en lien direct avec la résidence
 - Aux frais de production artistique
 - A la valorisation du fruit de la résidence

II - Langues et cultures catalanes et/ou occitanes

La Région propose de valoriser les langues et cultures catalanes et/ou occitanes et de promouvoir le bilinguisme en lien avec les structures professionnelles dans les domaines de :

- La musique
- Le conte
- Le théâtre
- La littérature et la poésie
- L'audiovisuel, la radio...

III - Projets spectacle vivant (hors atelier de pratique artistique)

Champs artistiques concernés : Arts de la rue, théâtre, musique, danse, cirque

Le projet devra s'appuyer sur une structure ou association culturelle dans une logique de partenariat, tant dans la conception que la mise en oeuvre de ce dernier. Il cherchera à s'inscrire dans une démarche globale d'aménagement du territoire afin de compléter les actions existantes. La seule diffusion d'un spectacle ne peut suffire. Ainsi, l'action devra s'inscrire dans le temps et être élaborées par une équipe : enseignants, professeurs relais, artistes et professionnels de la culture.

Une attention particulière sera portée afin que l'intervenant artistique ne soit pas un simple prestataire mais bien un intervenant en binôme avec l'équipe éducative.

UN.E LYCÉEN.NE ENGAGÉ.E

PILIER 3 : LA CITOYENNETÉ

**DEVOIR
DE MEMOIRE**

LAICITE

I - Devoir de mémoire

La mémoire permet aux jeunes générations de mieux comprendre les racines et les enjeux de l'histoire contemporaine. La mémoire est d'abord un travail pédagogique à conduire sur le long terme, elle n'est pas simplement l'affaire d'une journée par an. La mémoire permet aussi d'exercer nos jeunes à être des citoyens attentifs, dotés d'un esprit critique. Il s'agit d'un moyen de lutter contre les discours et les actes qui se nourrissent de la haine et qui menacent le socle républicain.

L'objectif de la Région est d'accompagner les projets proposant différents points de vue :

Accompagner les lycéens en investissant massivement les nouveaux vecteurs de la transmission pour inscrire cette dynamique dans la durée. Encourager la production audiovisuelle, l'édition d'ouvrages, la réalisation d'expositions, mais aussi le travail collaboratif avec les lieux de mémoire régionaux.

Imaginer une approche mêlant le travail d'historiens et d'artistes permettant de croiser les différents contextes historiques et, de fait, nourrir le dialogue entre les mémoires des différents partenaires et publics.

Chercher à réconcilier le devoir de mémoire et la vérité historique, tout en mettant en lumière les conséquences sur nos sociétés actuelles, présenter les contextes et les enjeux historiques, remettre l'humain au centre de cette histoire, mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (arts, danse, littérature) liés à la période étudiée, faire le lien entre histoire et héritages contemporains...

II – Laïcité

La laïcité est un principe de liberté de conscience, de liberté de croire ou ne pas croire qui permet de faire vivre ensemble toutes les personnes. La laïcité n'est en aucun cas l'intolérance, mais le fondement du respect mutuel et de la fraternité. Elle ne concerne pas seulement les religions, mais tout groupe, ou toute personne, qui voudrait imposer ses idées aux dépens des libertés de chacun.

La Région propose d'accompagner les projets développés autour d'un socle de valeurs communes (la dignité, la liberté, l'égalité filles-garçons, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination...) en s'appuyant sur des pratiques participatives et de valorisation de l'engagement des lycéennes et lycéens.

UN.E LYCÉEN.NE AUDACIEUX.SE

PILIER 3 : LA CITOYENNETÉ

**ACTEUR DE
SON
TERRITOIRE**

**DYNAMISATION
DE L'INTERNAT**

I – Agir sur son territoire

Créer une dynamique avec tous les acteurs publics et/ou privés qui agissent auprès des jeunes. Enseignants, Vie Scolaire, éducateurs de quartiers, services sociaux et d'animation, forces de l'ordre, élus... afin de créer un maillage territorial nécessaire et faire en sorte que l'ensemble des acteurs se connaissent et soient donc plus efficaces dans leurs actions.

Objectifs

- Accompagner les projets d'animation, de coordination d'une dynamique autour de réponses à apporter sur les constats partagés entre les établissements scolaires du territoire
- Partager avec des partenaires éducatifs, culturels, sociaux, économiques participant à la dynamique jeunesse les questionnements pour coordonner une réponse collective et mutualisée
- Mutualiser les expériences et pratiques, développer des actions d'analyse de pratique transversale
- Favoriser les actions innovantes qui inciteront à la mixité des publics, des formations, à la création de projets entre les différents publics des établissements (élèves de lycées professionnels, généraux, technologiques avec les apprentis de C.F.A, les collégiens ou l'enseignement supérieur).

II – Dynamiser la vie de l'internat

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée propose d'accompagner les projets portés prioritairement par les jeunes (Maison des Lycéens, Conseil de Vie Lycéen, Alesa), soutenus et accompagnés par l'équipe éducative et présentés par le chef d'établissement. Ces projets contribuent à mettre à disposition des outils participant à la réussite scolaire, au développement des ambitions personnelles et professionnelles, au développement de l'esprit d'initiative, de l'autonomie, de la créativité et facilitant l'apprentissage des règles sociales.

Le projet constitue un volet du projet d'établissement décliné sur un parcours de trois années (seconde, 1^{ère}, terminale). Il prévoit pour chacune des trois années une programmation annuelle répondant à des objectifs différenciés tenant compte de l'évolution potentielle de l'élève entre son arrivée en classe de seconde et son départ en classe de Terminale.

Le projet ne doit pas se limiter à une liste de visites ou de sorties. Il doit prévoir des temps alternés d'autonomie des élèves, d'interventions extérieures et de déplacements extérieurs justifiés par le projet.

Les demandes d'équipements, les dépenses d'investissement, les travaux de rénovation de bâtiment, l'achat de matériel, par ailleurs déjà subventionnés, (téléviseurs, ordinateurs...) ne sont pas éligibles.